

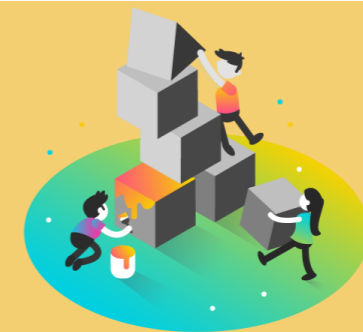
# Préserver la SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté

D'après la circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015

FICHE 1

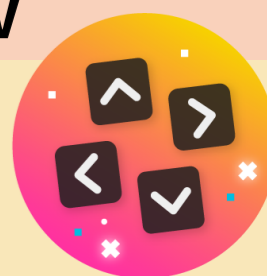
2/2



Acquérir des connaissances et des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Permettre d'accéder à une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau V

## L'organisation des enseignements



### Organisation de la scolarisation



### Composition de l'équipe

01

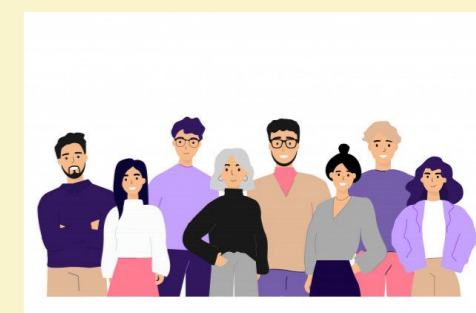
Des temps d'enseignement au sein de la SEGPA en lien avec les programmes du collège

02

Des temps d'enseignement en inclusion dans les classes du collège en fonction des projets des élèves

03

Des temps d'enseignements de découverte professionnelle (à partir de la 4ème)



Une équipe réduite d'enseignants spécialisée dans la prise en compte des besoins des élèves en grande difficulté scolaire

L'ensemble des personnels du collège

### Horaires hebdomadaires

Arrêté du 31 juillet 2017



	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
EPS	4h	3h	3h	3h
Enseignements artistiques	4h	3h	3h	3h
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Histoire-Géographie-EMC	3h	3h	3h	2h
Langue vivante	4h	3h	3h	3h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
Sciences et technologie	4h	4h30	3h	2h
Découverte professionnelle			6h	12h
Module aides spécifiques		2h30		
<b>Total</b>	<b>26h</b>	<b>26h</b>	<b>28h</b>	<b>31h30</b>
	dont 3h d'enseignements complémentaires	dont 4h d'enseignements complémentaires	dont 4h d'enseignements complémentaires	dont 4h d'enseignements complémentaires

\* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau